

Intervention parlementaire

N° de l'intervention: 089-2018
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2018.RRGR.320

Déposée le: 21.05.2018

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Gullotti (Tramelan, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée:

N° d'ACE: du
Direction: Direction de l'économie publique
Classification: –



La Poste dans le canton de Berne: ce service public est-il condamné à terme?

Il y a une année pile, la Poste confirmait la fermeture de plusieurs centaines d'offices postaux dans toute la Suisse d'ici 2020, selon des informations rendues publiques en automne 2016 (800 à 900 offices fermés sur 1400). Une partie d'entre eux serait amenée à évoluer vers une exploitation en partenariat (4000 magasins de ce type contre 3700 mi-2017). Quelque 1200 collaborateurs de la Poste sont touchés par la mesure de restructuration globale.

Pour le canton de Berne, 76 filiales sont en sursis. 92 autres seraient préservées au moins jusqu'en 2020. Dans le Jura bernois, les offices en sursis sont ceux de Corgémont, Court, Crémines, Orvin, Péry-La Heutte et Reconvilier. Bienne est aussi touchée (Gurzelen, Marché-Neuf et Mâche).

Depuis cette annonce, la Commission fédérale des transports du Conseil national a déposé une motion qui charge le Conseil fédéral de faire en sorte que les critères servant à mesurer l'accessibilité soient fixés au niveau régional, que les services de paiement soient soumis aux mêmes critères d'accessibilité que les services postaux et que les agences postales soient configurées de sorte que toutes les prestations relevant du service universel, à l'exception des versements en espèces, soient garanties. La motion est encore en cours de traitement aux Chambres fédérales à l'heure du dépôt de l'interpellation. Le Conseil fédéral a déjà exprimé son

rejet du contenu de la motion. Les deux Chambres sont plus nuancées et sensibles à la démarche de la Commission fédérale des transports du National.

Par ailleurs, la loi fédérale sur la Poste prévoit dans la section 2 « Service universel », article 14, alinéa 8, que le « Conseil fédéral définit chaque service postal et précise les conditions d'accès après consultation des cantons et des communes ».

Le Conseil-exécutif est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante relative au canton :

1. Comment le canton de Berne se positionne-t-il par rapport à la stratégie de la Poste ? A-t-il été consulté pour les restructurations en cours des offices postaux du Géant jaune ?
2. Le Conseil exécutif suit-il les considérations des Chambres fédérales en matière de proximité ?
3. Comment le canton de Berne entend-il défendre le service public dans les régions éloignées de centres urbains qui a priori sont plus touchées par les mesures d'économies appliquées par la Poste ?
4. Les restructurations en cours de la Poste provoquent de vives réactions dans d'autres cantons. Le 10 juin prochain, dans le canton de Schaffhouse, les citoyennes et citoyens devront s'exprimer sur l'application d'un moratoire qui vise notamment la fermeture des guichets postaux. Comment le canton se positionne-t-il par rapport à cette initiative populaire ?
5. Le canton de Berne pense-t-il que la gestion du réseau postal doit rester en mains fédérales sachant le peu d'emprise que cela lui confère dans une situation de libéralisation croissante des moyens de communication ?
6. Finalement, le canton de Berne a-t-il connaissance des conditions contractuelles de partenariat entre la Poste et ses « filiales – magasins » ?

Destinataire

- Grand Conseil

Sources :

<https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefft?AffairId=20173012>

Loi fédérale sur la Poste : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20070597/index.html>

www.rts.ch : <https://www.rts.ch/play/tv/19h30/video/la-poste-une-initiative-populaire-demande-un-moratoire-sur-la-fermeture-des-offices-postaux-et-guichets-cff-a-schaffhouse?id=9582365&station=a9e7621504c6959e35c3ecbe7f6bed0446cdf8da>